

DEPARTEMENT
LOIRE ATLANTIQUE
CANTON
SAINT NAZAIRE 2
COMMUNE
TRIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

N° 213/23

JLL/CL

213_VOIRIE_2023-07-19

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de TRIGNAC,

VU le code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et les textes subséquents,

VU la demande présentée par la Commune de TRIGNAC en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser un feu d'artifice sur la Commune de TRIGNAC, le :

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur le site prévu pour cette manifestation culturelle et ce, pour garantir la sécurité publique,

ARRETE :

ARTICLE 1er : la circulation sera réglementée sur l'espace public suivant :

Interdiction de stationnement et de circulation, Rue de La Gare, dans l'enceinte sportive près de l'Emprunt, le vendredi 15 Septembre 2023 à partir de 21 H 00 et ce, jusqu'à 1 H 00 du matin le 16 septembre 2023 et dans la zone pyrotechnique dès 9h le 15 septembre 2023.

La circulation sera maintenue pour les véhicules municipaux et de secours ainsi que pour les riverains.

ARTICLE 2 : L'accès à l'intérieur de l'espace utilisé pour la manifestation sera réglementé le vendredi 15 septembre 2023 dès 9H jusqu'à 1H du matin le 16 septembre 2023 (jusqu'à la fin du démontage des stands et des podiums).

ARTICLE 3 : Des déviations devront être mises en place afin d'assurer le désenclavement des différentes voies utilisées lors de la manifestation.

ARTICLE 4 : Les responsables devront prévoir un nombre suffisant de commissaires afin de protéger l'espace emprunté sur le domaine public.

ARTICLE 5 : La Direction Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montoir de Bretagne, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Trignac, le

20 JUL. 2023

Le Maire adjoint,

Jean-Louis LELIEVRE



**ARRETE DE
REGLEMENTATION de la
CIRCULATION à
L'OCCASION**

**MANIFESTATION
CULTURELLE
« FEU D'ARTIFICE »**

**VENDREDI 15 SEPTEMBRE
2023**